

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Métiers de la santé au travail et de la santé dans l'environnement

- Université de Rouen (déposant)
- Université de Caen Basse-Normandie - UCBN

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Biologie intégrative, santé, environnement

Établissement déposant : Université de Rouen

Établissement cohabilité : Université de Caen Basse-Normandie - UCBN

La licence professionnelle *Santé*, spécialité *Métiers de la santé au travail et de la santé dans l'environnement*, parcours *Assistant prévention-éducation* a comme objectif de former en un an des infirmiers capables d'exercer leur métier dans un service de santé au travail. Elle s'adresse exclusivement aux étudiants titulaires du Diplôme d'État (DE) d'infirmier.

Cette formation se présente sous la forme d'un parcours unique *Parcours Assistant prévention-éducation* au cours duquel l'étudiant suivra en présentiel cinq unités d'enseignement indispensables aux acteurs en santé-travail-environnement qui sont constituées d'enseignements fondamentaux, d'enseignements pratiques de technique de communication et d'information, d'un projet tuteuré de 100 heures et d'un stage en entreprise de trois mois. Les enseignements sont assurés en majorité par des intervenants professionnels, non universitaires, et les cours se déroulent en alternance à la Faculté de Médecine de Rouen et à la Faculté de Médecine de Caen dans le cadre d'une cohabilitation mise en place avec l'université de Caen depuis la rentrée universitaire 2015.

Synthèse de l'évaluation

Cette licence professionnelle existe depuis 2007 et fait suite au diplôme Inter-Universitaire (DIU) mis en place en 1995 à l'Université de Rouen. Elle comporte normalement trois parcours : *Assistant prévention-éducation*, *Assistant gestion-communication* et *Assistant évaluation-sécurité*. Notre analyse porte uniquement sur le premier parcours, *Assistant prévention-éducation*, les deux autres parcours n'ayant jamais été ouverts. Depuis sa création, ce parcours a formé exclusivement des infirmiers titulaires du DE d'infirmier et s'adresse essentiellement à eux : ils sont tous jusqu'ici en formation continue.

La formation comprend cinq unités d'enseignement (UE) : une UE constituée de quatre modules d'enseignements fondamentaux qui permet l'acquisition des connaissances indispensables aux acteurs en santé-travail-environnement, une UE constituée de quatre modules d'enseignements spécifiques qui permet l'acquisition des pratiques professionnelles, une UE constituée d'un module obligatoire sur les notions de technologies de l'information et de la communication (NTIC) et d'un module optionnel, une UE *Projet tuteuré* et une UE *Stage en entreprise* qui permettent l'acquisition des compétences méthodologiques. À part l'absence de cours de langue, le contenu de la maquette pédagogique est cohérent et en adéquation avec les compétences attendues dans les métiers visés par le diplôme.

La formation répond à un réel besoin généré par la modification en 2011 de la réglementation applicable aux services de santé au travail concernant la formation des infirmiers exerçant dans les services de santé au travail, notamment via l'introduction des entretiens infirmiers au travail. Ces nouvelles exigences réglementaires ont fortement augmenté les demandes d'inscription des infirmiers Diplômés d'État au niveau de cette licence professionnelle. Il n'existe en France de licence professionnelle équivalente qu'à Strasbourg, Lille et Toulouse, ce qui permet à cette formation de se positionner favorablement dans le Bassin Normand.

La formation reposant sur un partenariat entre les universités de Rouen et de Caen, le pilotage de la formation sollicite deux équipes pédagogiques distinctes, constituées essentiellement de professionnels et d'un responsable pédagogique universitaire par site. Sur ce point, le dossier est confus et manque de précision en ce qui concerne la répartition des cours et des volumes horaires qu'on ne cerne pas bien. De même, la nature des interventions extérieures demanderait à être plus détaillée. En effet, la majorité des enseignements étant assurée par des professionnels non enseignants, il y a un risque de grande variabilité du cursus en fonction des intervenants. Il importe donc de mieux préciser et contrôler le rôle des professionnels extérieurs dans la formation. Il y a de plus, une insuffisance dans le suivi des projets tuteurés et des stages en entreprise.

L'attractivité de la formation est excellente et est due en partie aux nouvelles exigences réglementaires parues en 2011 concernant la formation des infirmiers exerçant dans les services de santé au travail (plus de 50 candidatures à l'Université de Rouen en 2015). Le taux de réussite à cette licence professionnelle est également excellent (80 % à 90 % en moyenne sur les quatre dernières années) et les résultats en matière d'insertion professionnelle sont très bons puisque tous les diplômés sont en emploi dans leur domaine d'activité, ces résultats s'expliquant par le fait que l'ensemble des étudiants accueillis dans cette licence professionnelle le sont au titre de la formation continue et qu'ils sont déjà en emploi au moment de la formation.

D'une manière générale, la qualité rédactionnelle du dossier est médiocre et il est regrettable que des problèmes de forme obligent à la réserve dans l'appréciation de cette formation. Il y a en effet un manque de cohérence sur la présentation du contenu des unités d'enseignement et des modules, sur le pilotage de la formation ainsi que sur la lisibilité de la Fiche du Répertoire National des Certifications Professionnelles (fiche RNCP).

Cette licence faisant suite à un Diplôme Inter-Universitaire (DIU), il serait souhaitable que le cadrage de la formation respecte celui d'une licence professionnelle, notamment en ce qui concerne l'encadrement et le suivi des projets tuteurés ainsi que des stages professionnels.

Points forts :

- La formation répond à un réel besoin bien identifié.
- La structure de la formation est globalement adaptée aux objectifs visés.
- Un fort partenariat avec les professionnels de santé est mis en place.

Points faibles :

- Le dossier laisse apparaître une certaine confusion quant au pilotage de la formation.
- Le suivi des projets tuteurés et des stages est insuffisant.
- L'équipe pédagogique manque d'enseignants universitaires.
- Il n'existe pas de cours de langue et les modalités de l'évaluation ne sont pas conformes à la réglementation.

Recommandations :

Il est nécessaire de clarifier le contenu des unités d'enseignement et d'en préciser les volumes horaires de manière à éliminer les ambiguïtés du dossier. Sur ce point, il conviendrait de réactualiser la fiche RNCP qui est illisible du fait de la description de trois parcours alors que seul le parcours *Assistant prévention-éducation* est présenté dans le dossier. Cela permettrait un meilleur affichage du métier visé par ce parcours unique : infirmier dans un service de santé au travail. Par ailleurs, un effort devrait être fourni pour améliorer le pilotage de la formation et le suivi des étudiants (formalisation du conseil de perfectionnement et des dispositifs de suivi des projets tuteurés et des stages). Il conviendrait également de mettre en place des cours de langue. L'effort qui va être consenti pour augmenter la place du numérique dans la formation par la mise en place d'enseignements à distance avec l'Université Numérique Francophone des Sciences de la Santé et du Sport (UNF3S) est encouragé.

Enfin, de manière plus générale, le portage universitaire de cette formation doit être plus affirmé et la conformité à l'arrêté de 1999 doit être revue.

Analyse

Adéquation du cursus aux objectifs	<p>Cette licence professionnelle ouverte en 2007 fait suite au Diplôme Inter-Universitaire (DIU) mis en place en 1995 à l'Université de Rouen. À l'ouverture de la licence, trois parcours différents étaient envisagés pour couvrir l'ensemble des métiers de la santé au travail : <i>Assistant prévention-éducation</i>, <i>Assistant gestion-communication</i> et <i>Assistant évaluation-sécurité</i> avec dans le cursus de la formation un tronc commun et des spécialisations en fonction du parcours choisi.</p> <p>Depuis son ouverture, cette licence a formé exclusivement des étudiants titulaires du DE d'infirmier inscrits en formation continue et par conséquent seul le parcours <i>Assistant prévention-éducation</i> qui leur est destiné pour exercer dans un service de santé au travail a été ouvert. À cette spécificité, s'est ajoutée une modification en 2011 de la réglementation applicable aux services de santé au travail qui a renforcé les demandes d'inscription des infirmiers Diplômés d'État à cette licence professionnelle. Depuis la rentrée 2015, cette licence professionnelle est cohabilitée avec l'université de Caen de manière à offrir plus de possibilités de formation pour les infirmiers Diplômés d'État en Basse-Normandie. Les enseignements de la licence sont donc réalisés en alternance à la Faculté de Médecine de Rouen et à la Faculté de Médecine de Caen. Sur ce point, le dossier n'apporte pas d'informations au sujet des problèmes éventuels liés aux déplacements des étudiants entre les deux sites d'enseignement.</p> <p>La formation pour le parcours <i>Assistant prévention-éducation</i> qui est le seul décrit par le porteur du dossier comprend cinq unités d'enseignement (UE) : l'UE1 constituée de quatre modules d'enseignements fondamentaux qui permet l'acquisition des connaissances indispensables aux acteurs en Santé-Travail-Environnement, l'UE2 constituée de quatre modules d'enseignements spécifiques qui permet l'acquisition des pratiques professionnelles, l'UE3 constituée d'un module obligatoire sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et d'un module optionnel, l'UE4 (Projet tuteuré) et l'UE5 (Stage en entreprise) qui permettent l'acquisition des compétences méthodologiques. Le contenu de la maquette pédagogique est cohérent et en adéquation avec les compétences attendues dans les métiers visés par le diplôme. Toutefois, on note l'absence de cours de langue, ce qui n'est pas conforme à l'arrêté du 17 novembre 1999. On relève également un décalage entre le descriptif des UE présenté dans le dossier et celui présenté en annexe et dans la fiche RNCP. De même, l'UE3 est présentée comme permettant un choix de modules optionnels par les étudiants, sans que les modules optionnels ne soient présentés. Il y a ici un problème lié à la qualité de la présentation du dossier.</p>
Environnement de la formation	<p>La formation repose sur un partenariat entre les universités de Rouen et de Caen et a toute sa place dans le champ <i>Biologie intégrative, santé, environnement</i> dans lequel elle n'est concurrencée par aucune autre formation. Par ailleurs, si au niveau national d'autres formations équivalentes existent (à l'Université de Lille, à l'Université de Strasbourg et à l'Université de Toulouse), les nouvelles exigences réglementaires applicables aux services de santé au travail favorisent une augmentation constante du nombre de candidats ce qui n'engendre pas de concurrence directe avec les trois autres formations présentes sur le territoire national.</p> <p>La formation est également bien positionnée dans l'environnement professionnel régional de la santé au travail grâce aux partenariats qu'elle a établi avec la Direction des Relations du Travail de Basse-Normandie, les Services de Santé au Travail de la Manche et de la région Normandie. On regrettera cependant que le dossier ne détaille pas ce point puisqu'il est simplement indiqué une participation des représentants de ces structures au comité pédagogique ou une implication dans la formation sans autre précision, ce qui ne permet pas une bonne évaluation de leur degré d'implication dans la formation.</p>
Equipe pédagogique	<p>La formation reposant sur un partenariat entre les universités de Rouen et de Caen, le pilotage de la formation sollicite deux équipes pédagogiques. Chaque équipe pédagogique est constituée de trois professionnels en rapport direct avec les enseignements de la formation et d'un responsable pédagogique universitaire. On note cependant une discordance entre les données du dossier (4 membres par équipe pédagogique) et celles du tableau récapitulatif de l'équipe pédagogique (11 membres).</p>

	<p>Les modalités de réunion des équipes pédagogiques sont définies (réunion tous les trimestres) mais le dossier ne permet pas de connaître leur implication dans le pilotage de la formation.</p> <p>Le dossier manque également de précision en ce qui concerne la répartition du volume horaire global des cours (350 heures). L'annexe du tableau récapitulatif de l'équipe pédagogique indique que 173,5 heures de cours sont assurées par 10 professionnels de la santé du travail hors établissement et par un seul enseignant de l'Université de Rouen. On en déduit que les 176,5 heures restantes sont assurées par les 30 intervenants extérieurs cités dans le dossier (médecin du travail, infirmier du travail, psychologue du travail, sociologue du travail, ergonome, médecin de santé publique...). Il est regrettable que le dossier ne donne que peu d'informations sur ces intervenants extérieurs ce qui ne permet pas d'évaluer précisément leur implication par discipline dans la formation.</p>
Effectifs et résultats	<p>Cette licence professionnelle n'est accessible qu'à des étudiants titulaires du Diplôme d'État (DE) d'infirmier et à des infirmiers de santé au travail. La très grande majorité des étudiants inscrits à cette licence professionnelle suivent les cours en formation continue car ils sont déjà salariés dans le domaine de la santé au travail (financement par les employeurs ou les organismes type Fonds de Gestion des Congés Individuels de Formation).</p> <p>Les nouvelles exigences réglementaires concernant la formation des infirmiers exerçant dans les services de santé au travail notamment via l'introduction des entretiens infirmiers au travail a fortement augmenté les demandes d'inscription des infirmiers Diplômés d'État au niveau de cette licence professionnelle. Malgré l'augmentation des demandes, la licence professionnelle a fixé un nombre maximum de 20 places à l'Université de Rouen et de 15 places à l'Université de Caen Basse-Normandie afin d'assurer un suivi pédagogique des étudiants en petits groupes. L'effectif de la formation sur le site de Rouen se situe entre 17 étudiants (en 2010/2011) et 20 étudiants (en 2014/2015). La formation pour le site de Caen d'ouverture récente a accueilli 10 étudiants pour l'année 2014/2015.</p> <p>Les taux de réussite pour le site de Rouen sont bons : 82 % en 2010/2011, 95 % en 2011/2012, 92 % en 2012/2013, 87 % en 2013/2014).</p> <p>Les résultats en matière d'insertion professionnelle sont très bons puisque tous les diplômés sont en emploi dans leur domaine d'activité à l'exception de deux diplômés en recherche d'emploi par suite de la fermeture des structures qui les employaient. Ce résultat s'explique par le fait que tous les étudiants accueillis dans le cadre de cette formation, le sont au titre de la formation continue.</p> <p>La formation est également engagée dans un processus de validation du diplôme par la voie de la Validation des Acquis par l'Expérience (VAE) (10 VAE mises en place sur les cinq dernières années).</p>
Place de la recherche	<p>La formation bénéficie du soutien de deux laboratoires de recherche (Laboratoire d'informatique, du traitement de l'information et des systèmes qui comprend une équipe Gestion de la connaissance et des systèmes d'information en santé et l'Unité INSERM sur la prévention des cancers) dont les axes de recherche sont en relation directe avec certains enseignements dispensés.</p>
Place de la professionnalisation	<p>La professionnalisation est très largement représentée dans le contenu du cursus de la formation, les intervenants sont majoritairement des professionnels de la santé au travail.</p> <p>Les professionnels sont également très impliqués dans l'encadrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des travaux d'application réalisés sur le terrain entre chaque module de formation théorique, - des projets tuteurés, - des stages. <p>Le dossier manque toutefois de précision sur la description des rôles et des fonctions des professionnels impliqués dans l'encadrement des travaux d'application et des projets tuteurés (mode de suivi des étudiants, sujets des projets tuteurés...).</p> <p>La fiche RNCP n'est pas à jour. Elle fait état des trois parcours initialement envisagés (<i>Assistant prévention-éducation</i>, <i>Assistant gestion-communication</i> et <i>Assistant évaluation-sécurité</i>) et non de celui effectivement ouvert (<i>Assistant prévention-éducation</i>).</p>

Place des projets et stages	<p>La place des projets tuteurés et des stages est conforme à la réglementation qui s'applique aux licences professionnelles.</p> <p>Le contenu du projet tuteuré n'est pas précisé, pas plus que le suivi dont bénéficie chaque étudiant. Tout juste est-il indiqué qu'il aboutit à un mémoire soutenu devant un jury composé de l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique, ce qui permet de tenir les modalités d'évaluation pour satisfaisantes.</p> <p>La politique de stage est cohérente au regard des objectifs que se fixe la formation. Le stage est d'une durée de trois mois, étant précisé que pour les étudiants qui exercent déjà dans le milieu de la santé au travail, le stage correspond à leur pratique professionnelle. Pour ceux qui exercent dans un autre cadre, le stage doit se faire en service de santé au travail. On regrettera une nouvelle fois le manque de précision du dossier qui ne livre aucune information sur le suivi du stage et reste évasif sur son évaluation.</p>
Place de l'international	<p>La formation ne pratique aucune ouverture à l'international, ce qui se justifie au regard de son objet.</p> <p>Aucun enseignement linguistique n'est prévu, ce qui n'est pas conforme à l'arrêté du 17 novembre 1999.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Le prérequis exigé pour l'entrée dans la formation est le Diplôme d'État d'infirmier. La formation s'adresse majoritairement à des infirmiers ayant un emploi dans le domaine de la santé au travail et qui sont donc inscrits en formation continue, ce qui justifie l'absence de dispositif de mise à niveau, de réorientation et de passerelles.</p> <p>Il est regrettable que le dossier ne décrive pas le processus de sélection à l'entrée de la formation alors qu'il mentionne un taux élevé de refus d'inscription faute de place (capacité maximale fixée à 20 places à Rouen et à 15 places à Caen).</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Les enseignements sont majoritairement réalisés en présentiel. Le dossier indique trois jours d'enseignements à distance mais les modalités de ces enseignements à distance ne sont pas précisées.</p> <p>La formation ne prévoit pas l'accueil d'étudiants ayant des contraintes particulières (situation de handicap, sportifs de haut niveau...) pour la seule raison que le cas ne s'est jamais présenté. Le dossier n'apporte pas d'informations sur la mise en place d'un dispositif spécifique si le cas se présentait.</p> <p>La place du numérique dans la formation apparaît de manière assez conventionnelle avec l'utilisation de logiciel de traitement de texte, de logiciel de Publication Assistée par Ordinateur (PAO) et avec l'utilisation d'Internet pour les recherches bibliographiques. Le porteur du dossier reconnaît que la place du numérique est insuffisante dans la formation et il est envisagé que cette place soit augmentée notamment par la mise en place d'enseignements à distance avec l'Université Numérique Francophone des Sciences de la Santé et du Sport (UNF3S).</p>
Evaluation des étudiants	<p>Les modalités d'évaluation des étudiants sont classiques. Les unités d'enseignement théorique sont évaluées par des épreuves terminales écrites ou orales (sans autre précision dans le dossier). Certaines UE plus spécifiques sont évaluées en contrôle continu.</p> <p>On relèvera que les UE ne sont pas compensables entre elles, ce que la formation justifie par le fait qu'elles portent sur des connaissances différentes. Ce point n'est pas conforme à l'arrêté de 1999. Il est également regrettable que le dossier ne mentionne pas la composition et le fonctionnement du ou des jurys d'examen de la formation.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Le suivi de l'acquisition des compétences n'est pas formalisé et la formation ne mène pas de véritable réflexion sur ce point.</p> <p>On peut également regretter que le supplément au diplôme n'ait pas été annexé au dossier.</p>
Suivi des diplômés	<p>La formation s'appuie intégralement sur les enquêtes de l'Observatoire de la Vie Etudiante, des Formations et de l'Insertion Professionnelle (OVEFIP) de l'Université et n'assure aucun suivi propre.</p>

<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>La composition du conseil de perfectionnement est à clarifier. Ce conseil est décrit dans le dossier comme étant constitué de l'équipe pédagogique (dont on ne sait pas s'il s'agit de celle de l'université de Rouen, de celle de l'université de Caen, ou des deux réunies), elle-même constituée d'enseignants, d'infirmiers de santé au travail pouvant être d'anciens étudiants, ce qui ne correspond pas à la composition des équipes pédagogiques précédemment décrites. Le conseil de perfectionnement ainsi décrit dans le dossier se réunit une fois par trimestre.</p> <p>Le conseil de perfectionnement ne comprend pas de représentant des étudiants, mais ces derniers sont invités tous les ans à remplir une grille d'évaluation.</p> <p>Il y a clairement un problème de présentation du dossier qui ne permet pas d'évaluer le rôle des équipes pédagogiques et du conseil de perfectionnement dans le pilotage de la formation.</p> <p>Le processus d'autoévaluation a été mené avec honnêteté et permet de faire apparaître des points forts et des points faibles listés avec pertinence.</p>
---	---

Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas fourni d'observations.